



L'INFO DES PROMOS



ENSP

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le nouveau cadencement de la scolarité des officiers et commissaires a été validé à unanimité lors du CA du 15 mars 2022. La scolarité avec le cursus en distanciel complet offre déjà aux officiers issus du recrutement interne qui le choisissent la possibilité de ne passer que 5 mois et 2 semaines à l'ENSP sur 18 mois de formation. Nous avons insisté pour que l'aménagement de la formation à distance leur permette d'assimiler les contenus dans les meilleures conditions possibles afin qu'ils ne soient pas pénalisés par rapport aux élèves restés sur le site.

En septembre, l'ENSP accueillera la 28^e promotion, composée de 420 élèves toutes catégories confondues (400 élèves, 15 cadres de police étrangers (CPE) et 5 détachés). Afin de maintenir et pérenniser une scolarité adaptée à des promotions aux effectifs sensiblement renforcés, le site de Cannes-Écluse poursuit son effort d'adaptation, avec notamment le démarrage en septembre 2022 des travaux de construction de quatre salles de formation de 60 places, de deux dojos de 140 m², d'une halle multi-activités et d'un pavillon de simulation.

27^{ème} PROMO

AUDIENCE AVEC LE CHEF DE SITE

Une délégation du SCSI a rencontré le jeudi 31 mars M. Bonifay pour évoquer notamment les sujets relatifs à la scolarité de la 27^{ème} promotion. Nous avons ainsi pu commencer à échanger autour du futur stage MO/VU, dont la date n'est pas encore arbitrée, en souhaitant qu'il ne se déroule pas après la titularisation et la sortie d'école comme c'est le cas pour la 26^{ème} promotion... Le chef de site de Cannes-Écluse a néanmoins pu nous assurer que la volonté de la direction de l'ENSP est bien que l'ensemble des élèves de la promotion puissent suivre ce stage même si ses modalités ne sont pas encore arrêtées. Des problématiques relatives aux frais de stage ont aussi été abordées qui feront l'objet d'un retour aux collègues concernés.

UN RAPPORT ABORDE LA FORMATION DES OFFICIERS DE POLICE

Cour des comptes



La Cour des comptes s'est penchée sur la formation des policiers et a rendu un rapport (accessible en ligne) qui reprend de nombreuses données mises en avant ces dernières années par le SCSI. Ainsi sur la qualité inégale de la formation au sein de l'ENSP, le rapport mentionne que « La formation des commissaires, sur le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, donne satisfaction tant aux élèves qu'à leurs supérieurs hiérarchiques. Le constat est plus nuancé pour les officiers, formés à Cannes-Écluse sur un site dans un état dégradé. L'augmentation de la taille des promotions d'officiers, qui passeront de 70 élèves en moyenne sur la période 2015-2019 à 400 élèves en septembre 2022, risque de susciter une diminution de la qualité de la formation ». Forte de ces constats rappelés une nouvelle fois par un organisme indépendant, notre organisation poursuit son combat pour la qualité de la formation initiale et continue des cadres de la police nationale.

SALAIRE DES OFFICIERS EN FORMATION INITIALE



Le SCSI a interrogé l'administration sur la date de parution du texte officiel entérinant la hausse de l'ISSP des élèves et stagiaires en cours de scolarité à l'ENSP. Nous vous tiendrons au courant dans les meilleurs délais de la réponse apportée par les services de la DRCPN. Cette revalorisation était une revendication forte de notre organisation et donnera lieu à la perception d'un rappel. Nous avons en effet obtenu qu'elle soit appliquée de façon rétroactive au 1er janvier 2022.

Soucieux d'agir pour la rémunération des officiers à tous les grades mais également durant leur formation initiale, notre syndicat revendique la création d'une indemnité de maintien de rémunération pour les élèves officiers précédemment fonctionnaires (internes mais aussi « faux externes ») à l'image de celles dont bénéficient les élèves des Instituts régionaux d'administration. Un tel dispositif permettrait de renforcer l'attractivité des concours pour l'accès au CC et mettrait fin à une perte financière parfois conséquente au moment de l'entrée à l'ENSP...

Le SCSI a aussi gagné dans le cadre du protocole LOPMI le passage d'un an et demi à un an des deux premiers échelons de la grille de capitaine de police. Un chantier sera par ailleurs ouvert pour ramener la durée totale de cette grille à 17,5 ans contre 19 ans aujourd'hui.

27ème PROMO

PRÉSENTATION DU SCSI À LA PROMOTION

En tant que syndicat majoritaire du corps de commandement, le SCSI sera la première OS à intervenir pour se présenter à la promotion dans le cadre de la scolarité. Cette prise de parole se déroulera le lundi 11 avril 2022 à l'ENSP Cannes-Écluse.

Notre secrétaire général Christophe Rouget sera notamment présent à cette occasion pour revenir sur l'action de notre organisation et les dossiers du moment pour les officiers de police. Il sera accompagné d'une délégation de collègues de plusieurs zones géographiques ainsi que d'officiers des promotions précédentes, de différents services, qui seront présents sur le stand du SCSI pour cette occasion. N'hésitez pas à les solliciter !

AGITATEUR D'IDÉES,
CRÉATEUR DE PROGRÈS



SYNDICAT MAJORITAIRE
DES CADRES
DE LA POLICE NATIONALE

ADHÉSION 2022

J'ADHÈRE AU SCSI !

PAIEMENT SÉCURISÉ

CLIQUEZ ICI



La cotisation au SCSI est valable pour une année civile, soit jusqu'au mois de décembre chaque année quel que soit le moment de l'adhésion. Elle se monte à 20 € (déductibles aux deux tiers des impôts) pour les élèves et stagiaires. Vous pouvez adhérer ou vous mettre à jour de cotisation 2022 en payant en ligne par carte bancaire à l'adresse scsi-pn.fr/adhesion-2022/paiement-en-ligne/ ou bien par chèque ou prélèvement (tacite reconduction dans

ce cas chaque année) en remettant un bulletin d'adhésion à un délégué.